

1

( N<sup>o</sup> 75. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1846.

---

Crédit provisoire de 5,000,000 de francs au Département de la Guerre,  
pour l'exercice 1847.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

Comme il n'est pas probable que la Chambre puisse s'occuper, avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, du Budget de la Guerre pour l'exercice 1847, le Gouvernement se voit dans l'obligation, pour assurer le service de l'armée, de solliciter de la Législature un crédit provisoire.

J'ai en conséquence l'honneur, par ordre du Roi, de soumettre à la Chambre un projet de loi tendant à faire accorder à cet effet un crédit de *cinq millions de francs*.

Je vous prie, Messieurs, en considération de l'urgence, de vouloir bien faire de ce projet de loi l'objet de l'une de vos plus prochaines délibérations.

*Le Ministre des Finances.*

**J. MALOU.**

---

PROJET DE LOI.

---

Leopold,

Roi des Belges,

*À tous présents et à venir, salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Guerre un crédit provisoire de *cinq millions de francs* (5,000,000 de francs), à valoir sur le Budget des dépenses de l'exercice 1847 dudit Département.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Paris, le 18 décembre 1846.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

*Le Ministre de la Guerre,*

PRISSE.

---